



J'aimerais vivre à l'étranger

Par **ryslène**, le **05/03/2009** à **14:53**

je suis divorcé et j'ai la garde de mes deux enfants, leur père me verse une pension mensuel de deux cent euros par enfants il a le droit de les prendre un week-end sur deux et un mois pendant les vacances d'été et une semaine pendant les vacances scolaire .je voudrais vivre à l'étranger mais leur père ne veut pas comment je pourrais faire légalement? a-t-il le droit de m'obliger à rester en france?

Par **Tisuisse**, le **05/03/2009** à **17:14**

Un bonjour en arrivant est toujours le bienvenu.....

Le père de vos enfants, s'il a des devoirs (pension alimentaire) a aussi des droits, entre autres, celui de voir ses enfants et de les recevoir chez lui. Si vous vous opposez à ce droit, il y a "non présentation d'enfants" et c'est puni par la loi (amende et prison).

Par ailleurs, le papa partage avec vous l'autorité parentale. Il doit donc, et c'est une obligation, être tenu au courant de tout ce qui concerne ses enfants y compris si vous déménagez. Le papa ne peut pas s'opposer à votre départ pour l'étranger. Il peut, en échange, s'opposer au départ des enfants. Vous devrez alors partir seule. Il récupèrera ses enfants.

Par **ryslène**, le **06/03/2009** à **13:03**

légalement que dois-je faire? m'arranger avec lui pour qu'il me fasse une autorisation de sorti

du territoire? je ne sais pas comment faire c'est la crise financière et on est obligé de rester en france .

Par **Tisuisse**, le **06/03/2009** à **15:06**

Pas de bonjour ni de merci = pas de réponse.

Par **ryslène**, le **07/03/2009** à **08:20**

désoler je suis tellement perturber par mon histoire que je n'arrivais pas a bien dormir et donc j'ai homis de vous saluer et de vous remercier pour votre travail faites gracieusement .encor désoler de plus ce n'est pas dans mes habitudes ,avec le net j'ai du mal.merci de votre réponse